

NOTE INFORMATION TECHNIQUE

23/24-1 - Spéciale Formation



La loi n'impose aucun diplôme pour encadrer bénévolement les activités sportives. Chaque association doit néanmoins respecter le règlement de sécurité de la FFA qui recommande d'être en possession de diplômes fédéraux pour encadrer à titre bénévole :

- le diplôme d'initiateur fédéral pour assurer l'accueil et la sécurité au sein des structures affiliées
- le diplôme d'éducateur fédéral pour assurer l'encadrement pédagogique au sein des structures affiliées
- le diplôme d'entraîneur fédéral pour assurer l'entraînement sportif de niveau régional

Qui organise ces formations ?

- le diplôme d'initiateur fédéral : Clubs et Comités départementaux
- le diplôme d'éducateur fédéral : Ligue
- le diplôme d'entraîneur fédéral : La FFA
- le diplôme d'initiateur Mer fédéral : Ligue
- les diplômes Indoor : La FFA

Initiateur

voir avec son club ou son comité départemental pour l'inscription

Dates Educateur

*16 et 17 Décembre, 20 et 21 Janvier
Bordeaux/Talence*

Initiateur Mer

Dates à venir ...

Pour les candidats à une des formations fédérales ci dessus, les inscriptions se font via le formulaire : [ici](#)

Pour les clubs et CD qui organisent une formation.

Merci de vous rapprocher du Coordonateur Régional de la Formation pour déclarer votre formation un mois à l'avance et donner les informations suivantes :

Dates, formateurs, programme, tarif (si pratiqué)

Toutes les inscriptions aux formations sont centralisées par la ligue par le biais du formulaire d'inscription.

La formation Initiateur dans les départements. Personnes ressource :

16 - Sacha Sikorski
17 - Nicolas Lamouroux
19 - Christophe Sanz Dominguez
24 - Bertrand Razat
33 - Pierre Trichet

40 - Bernard Guyonnaud
47 - Alain Brisse
64 - Benoît Ordoqui
86 - Christian Druet
87 - Denis Mallevaes